



## Code de conduite pour une manifestation propre et respectueuse de l'environnement

### Préambule

Ce code de conduite est destiné à tous les organisateurs de manifestations à Villeneuve : Festivals, fêtes d'associations, manifestations sportives, abbayes, marchés, fêtes de quartier... Ce code de conduite présente les différentes actions possibles pour diminuer l'impact environnemental de la manifestation. Chaque action réalisée dans le cadre de la manifestation permet à l'organisateur d'obtenir un icône souriant ou non. Si le total des icônes positifs obtenus par l'organisateur correspond ou est supérieur à l'objectif fixé par la Commune de Villeneuve, ce dernier peut obtenir des subventions (c.f. art. 9 du concept pour les manifestations propres)

Domaines de la manifestation		oui	non	non concerné	Explications
<b>Publicité</b>					
1	Publicité imprimée sur papier recyclé	☺	☹	☺	Moitié moins de pollution du papier recyclé que le papier en fibres vierges
2	Distribution de publicité sur la voie publique	☹	☺		Limitons les déchets retrouvés par terre !
3	Affichage non autorisé	☹	☺		Illégal et dépréciateur des lieux publics
<b>Décorations</b>					
4	Décorations réutilisables	☺	☹	☺	Moins de déchets, moins de gaspillage et des économies possibles
5	Décorations recyclables	☺	☹	☺	
<b>Nourriture</b>					
6	Présence de produits régionaux et de saison	☺	☹	☺	Nos choix de consommateur se répercutent au niveau mondial. Faisons les bons choix !
7	Présence de produits issus de l'agriculture biologique	☺	☹	☺	
8	Présence de produits issus du commerce équitable	☺	☹	☺	
9	Menu végétarien proposé	☺	☹	☺	
<b>Vaisselle</b>					
10	Limitation des emballages	☺	☹		Diminution des déchets produits et/ou recyclage de la matière
11	Verres à boisson réutilisables consignés	☺	☺		
12	Assiettes et services réutilisables consignés	☺	☺	☺	
13	Vaisselle compostable	☺	☹	☺	
<b>Déchets et littering</b>					
<b>Tri par les stands</b>					
14	Tri séparé du verre	☺	☹	☺	Trions le papier/carton, le verre, le PET, le métal, l'huile et les déchets de cuisine.
15	Tri séparé de l'huile de friture	☺	☹	☺	
16	Tri séparé du papier / carton	☺	☹	☺	
17	Tri séparé du PET	☺	☹	☺	
18	Tri séparé des déchets organiques de cuisine	☺	☹	☺	
19	Tri séparé des métaux (boîtes de conserves, alu)	☺	☹	☺	
<b>Tri par les participants</b>					
20	Utilisation des conteneurs PET	☺	☹	☺	La voirie met à disposition les poubelles pour le tri sélectif : ordures, PET, alu et éventuellement vaisselle compostable selon le choix de produit.
21	Utilisation des conteneurs alu	☺	☹	☺	
22	Utilisation des conteneurs "vaisselle compostable"	☺	☹	☺	
23	Utilisation des conteneurs ordures	☺	☹	☺	
24	Utilisation des poubelles supplémentaires	☺	☹	☺	
<b>Tri des déchets et nettoyage</b>					
25	1 personne de l'organisation / 200 participants	☺	☹	☺	L'organisateur se charge du personnel pour le contrôle et la vidange des conteneurs tout au long de la manifestation. L'organisateur prévoit une équipe de tri et de nettoyage sur le site pendant toute la durée de la manifestation et pour les rangements. La voirie met à disposition 2 chariots pour le tri à la source des déchets de manifestation. L'organisateur est responsable de la propreté du site.
26	Nettoyage du site	☺	☹		

<b>Transports</b>				
27	Aucune place de parking supplémentaire	☺	☹	Promotion de la mobilité douce aussi lors des manifestations. Favorisons les fournisseurs de proximité.
28	Distance maximum de transport du matériel < 20 km	☺	☹	
<b>Energie</b>				
29	Utilisation d'énergie renouvelable	☺	☹	Les besoins électriques de la manifestation peuvent être couverts avec de l'électricité certifiée issue d'énergies renouvelables à charge de l'organisateur. Utiliser des appareils et des lampes à faible consommation énergétique. Ne pas laisser de lumières (installations de projecteurs y compris) ni d'appareils inutilement allumés, même pas en mode veille.
30	Utilisation d'électricité certifiée issue d'énergies renouvelables	☺	☹	
31	Aucune utilisation de génératrice	☺	☹	
32	Utilisation d'appareils / lampes à faible consommation	☺	☹	
33	Aucune lumière / ni appareils inutilement allumés	☺	☹	
34	Aucun appareil en stand-by	☺	☹	
<b>Sanitaires</b>				
35	Sanitaires placés sur sol étanche	☺	☹	L'organisateur prévoit un WC pour 150 à 500 personnes. Les eaux usées des installations sanitaires sont écoulées par les canalisations ou amenées avec des camions-citernes vers une station d'épuration. L'infrastructure mobile est placée sur un sol étanche. Commander l'infrastructure mobile de façon à ce que le moins de distance de transport possible soit nécessaire pour l'acheminer vers la manifestation. Un besoin en eau chaude doit être justifié par l'organisateur. Il procède en cas de besoin à des nettoyages intermédiaires en employant si possible des détergents écologiques. L'utilisation du papier hygiénique recyclé est conseillée.
36	Aucun besoin en eau chaude non justifié	☺	☹	
37	Bonne propreté des sanitaires	☺	☹	
<b>Sols</b>				
38	Aucune utilisation de surface non étanche	☺	☹	L'utilisation de surfaces non étanches est à éviter. Les sites de manifestation sont si possibles sur des sols à revêtement dur. En cas d'utilisation de revêtement non dur, l'organisateur informe la voirie pour qu'elle prévoit une réserve suffisante de copeaux de bois, de plaques, de grilles ou de planches en bois. La Ville de Renens détermine les surfaces ne devant pas être empruntées par des véhicules. Elle peut restreindre les livraisons et les moyens de transport.
39	Aucune déprédation des sols	☺	☹	
<b>Bruit</b>				
40	Information préalable des riverains sur les désagréments possibles	☺	☹	Les haut-parleurs et éventuellement la scène doivent être disposés de telle manière que le voisinage soit le moins possible importuné par le bruit. Le volume du son doit être contrôlé. Des coupures temporaires doivent être prévues. Le volume doit être adapté au voisinage et au moment de la journée. La scène doit être disposée de telle manière que le son ne se propage pas en direction des habitations. Les haut-parleurs sont installés de façon à diffuser uniquement dans l'enceinte de la manifestation. L'organisateur informe au préalable les riverains de la manifestation (lieu, but, heure, durée) et des désagréments qu'elle pourrait engendrer. Le montage et le démontage des scènes, ainsi que les travaux de rangement ont lieu en faisant le moins de bruit possible. Il faut particulièrement faire attention à éviter de faire du bruit pendant la nuit (22h00 à 7h00).
41	Aucune plainte enregistrée	☺	☹	
<b>Air</b>				
42	Compensation des émissions CO2 de la manifestation	☺	☹	Les émissions de CO2 de la manifestation peuvent être compensées financièrement par l'organisateur en soutenant un projet de protection du climat ( <a href="http://www.myclimate.ch">www.myclimate.ch</a> ).

<b>BILAN DE LA MANIFESTATION</b>	☺	☹	☺
Nombre d' icônes obtenus			
			<25 icônes positifs : performance environnementale médiocre
			>25 et <34 icônes positifs : performance environnementale suffisante
			>34 icônes positifs : bonne performance environnementale

Signé en date du \_\_\_\_\_ Nom de la manifestation : \_\_\_\_\_ Date de la manifestation : \_\_\_\_\_

Représentant de la Commune

Organisateur de la manifestation

Nom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_